

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

13/03/2024

N° E24000021 /13

Le Président du tribunal administratif

Décision désignation d'un commissaire en date du 13/03/2024

Vu enregistrée le 29 février 2024, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Digne-Les-Bains demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de révision du Plan local de publicité de Digne-les-Bains.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

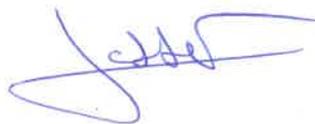
ARTICLE 1 : Monsieur Jean Heulin est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Maire de la commune de Digne-Les-Bains et à Monsieur Jean Heulin.

Fait à Marseille, le 13 mars 2024

La Première Vice-Présidente,



Muriel Josset